

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le douze décembre à 20H30, le conseil municipal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 décembre 2014

Présents : MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, ALLOUIN, BESNARD, ROUSSEAU, STAINS, VIVET, MM.BRISSON, FLEURY, NAVEREAU, BRUNEAU, GUYARD, ISSELE, PERDEREAU, RATTON

Absents excusés ayant donné procuration : M. GIOVANNELLI a donné procuration à M. FLEURY

Absents excusés : Mmes BRIANT, FRATOCCHI

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique GUYARD a été désigné comme secrétaire de séance.

I. INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Etat civil depuis le dernier Conseil Municipal :
 - 1 décès
- Présentation du rapport annuel 2013 du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable):
Monsieur Jean-Pierre EMERIAU présente le rapport annuel du SIAEP.
Le SIAEP du Val de Cisse a été créé le 23 mai 1951 et regroupe actuellement dix communes (Cangey et Limeray (37), Chambon-sur-Cisse, Chouzy-sur-Cisse, Coulanges, Mesland, Monteaux, Onzain, Seillac, Veuves (41). Le Président est monsieur Jean GASIGLIA et les représentants de la commune de Chouzy-sur-Cisse sont Messieurs Jean-Pierre EMERIAU et Gilles PERDEREAU. Le syndicats couvre environ 10 000 habitants, 6 246 abonnés soit 2 habitants environ par branchement.
Trois entités existent :
 - Communes : propriétaires des canalisations (290 kms de conduites)
 - Syndicat : propriétaire des trois châteaux d'eau (Monteaux, Coulanges et Limeray) et d'une bache à eau de 400 litres
 - Exploitant : Véolia (en Délégation de Service Public)Deux sources sont utilisées, une à Monteaux et l'autre qui est une prise d'eau en Loire.
En 2013, 4.8 kms de conduite ont été remplacées. Depuis 2009, 400 à 500 000 € de travaux sont réalisés afin d'éviter ou de diminuer les 20 % de fuites annuelles.
- Urbanisme depuis le dernier conseil municipal :
 - 2 droits de préemption urbain non requis
 - 3 déclarations préalables accordées
- Vœux du personnel :
Le mardi 09 décembre dernier, le Conseil Municipal a présenté ses vœux à l'ensemble du personnel communal à 18h30 dans la structure de l'ALSH. C'était un moment très convivial et l'an prochain il est souhaitable que l'équipe municipale soit plus nombreuse.
- Fête de Noël :
Madame Catherine LHERITIER rappelle la fête de Noël qui se déroulera le 12 décembre. La météo étant peu clémente, elle se déroulera à l'intérieur des écoles de Chouzy-sur-Cisse. Des animations auront lieu à partir de 14 heures. Les enfants des écoles chanteront. Un goûter sera offert en fin d'après-midi pour les enfants et sera suivi d'un spectacle. Pour l'organisation, tous les conseillers sont conviés le même jour à partir de 9 heures afin de réaliser le montage des stands et leur décoration.
- Vœux du Maire :

Les vœux du Maire se dérouleront le dimanche 04 janvier 2015 à 11 heures à la salle des fêtes de Chouzy-sur-Cisse.

▪ Etude de paysage AGGLOPOLYS :

En 2013, Le ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie a lancé un appel à projets « Plans de paysage » pour inciter les collectivités locales à élaborer une stratégie paysagère. Engagée dans une démarche forte de valorisation de ses paysages, Agglopolys y a répondu et a vu son dossier retenu parmi 100 candidatures.

Le plan de paysage est élaboré en 3 temps :

1. Analyse du paysage et des dynamiques paysagères structurantes de l'agglomération
2. Détermination des objectifs de qualité paysagère
3. Définition d'actions opérationnelles ou réglementaires

Il est réalisé en collaboration avec les communes de l'agglomération et tous les organismes et les associations liés à l'environnement et ayant un impact sur le paysage.

Il exprimera un véritable projet de territoire et devra répondre aux objectifs de qualité paysagère tels que définis par la Convention européenne du paysage.

Pour définir son plan d'actions pour les paysages, Agglopolys avait lancé une consultation publique sur toute l'année 2014. L'objectif était de recueillir les remarques des habitants sur les paysages qui les entourent pour construire l'unité paysagère de demain.

Des enquêtes de terrain ont été réalisées par les étudiants de 4^e année de l'Ecole nationale supérieure de la nature et du paysage (ENSNP).

Répartis en 5 groupes, ils ont consulté les habitants sur le thème des «représentations intimes, sociales et culturelles sur les paysages».

Chaque groupe travaille avec un public cible, sur un territoire d'étude, et selon une méthode complète, ainsi qu'un mode de restitution.

Afin de sensibiliser les élus et les administrés un concours photo "Mon agglo, ses paysages" s'est déroulé d'avril à mai 2014. Le jury a sélectionné 20 photos dans la catégorie "Le paysage qui compte pour moi». La photo de Monsieur Stéphane CHIGNARD de Chouzy-sur-Cisse a été sélectionnée et sa photo illustre la carte d'invitation aux vœux du Maire.

▪ Boucle cyclable à vocation touristique d'AGGLOPOLYS :

Une boucle cyclable sera créée au cours du 1^{er} trimestre 2015. Elle passera par Onzain, Chouzy-sur-Cisse, dans le centre bourg et Coulanges.

▪ Fin du travail de l'archiviste :

L'archiviste a terminé son travail de classement des archives et a dressé un PV de recensement des archives. Ce dernier reflète la constitution de nos archives et sera signé par l'ancien maire, Monsieur Jean-Philippe MINOIS et Madame le Maire, Catherine LHERITIER.

▪ Syndicat Mixte Bassin de la Cisse : Rivières ouvertes :

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse lance pour la première fois une opération expérimentale d'ouverture coordonnée des vannages de la Cisse et de ses Affluents sur la période du 1^{er} décembre 2014 au 1^{er} mars 2015.

L'opération d'ouverture sera cadencée sur 5 jours, de l'aval vers l'amont.

Les quatre objectifs de l'ouverture des vannes sont : l'amélioration de la qualité de l'eau par une meilleure oxygénation, la circulation des poissons migrateurs, le curage naturel des boues, et la prévention des crues, grâce à la baisse générale du niveau de l'eau.

▪ Retour commissions municipales et communautaires

○ Madame Patricia GACOIN (SOLIDARITE) :

Actions pour les séniors : Suite à la sortie aux jardins de Chaumont-sur-Loire, et à la réussite du repas des séniors, il est utile de construire un réseau de communication auprès du public séniors. Un système de mailing est en train de se mettre en place.

Plusieurs actions sont envisagées :

- Une recherche de projection de film à la salle des fêtes de Chouzy-sur-Cisse est à l'étude.

- La LUDOMOBILE à Chouzy-sur-Cisse (La Ludomobile est une animation mise en place par le CIAS du Blaisois. C'est une camionnette remplie de jeux qui se déplace de commune en commune et s'installe, le temps d'un après-midi, dans une bourgade d'Agglopolys. Des

ludothécaires, accompagnés d'une équipe de bénévoles, proposent de nombreux jeux de société pour tous... sans exception !)

C'est l'occasion pour les familles, les amis ou les personnes seules de partager un moment convivial, se rencontrer et découvrir de nouveaux jeux.

- Action de sensibilisation sur la Prévention Routière
- Visite au Prieuré à Orchaise en avril 2015
- Spectacle intergénérationnel avec les enfants de l'ALSH

Blason: Lors de la rencontre avec la ville de Cordovado en Italie, l'idée d'un fanion et d'un blason est née. Avec la direction des Archives Départementales de Blois, une personne a été contactée afin de réaliser ces derniers. Elle se propose de créer ces emblèmes gratuitement.

- o Madame Martine COURVOISIER

Le projet centre bourg avance. Une rencontre avec les professionnels de la santé, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et la commune est prévue le 16 décembre 2014.

II. AFFAIRES GENERALES

2.1 Modification horaire éclairage public

Monsieur Jean-Paul BRISSON rappelle la réflexion sur l'éclairage public menée lors de la commission plénière du 07 novembre.

Considérant qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse ;

Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune seraient modifiées à compter du 01 mars 2015, dans les conditions définies ci-après.

L'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal :

- Tous les jours à 23 h ,
- au centre bourg également à 23 h, exceptées les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche ou il sera prolongé jusqu'à 01 h du matin.

Les programmes spéciaux liés aux jours fériés restent inchangés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ces modifications d'horaires à partir du 1^{er} mars 2015.

2.2 Aire de service de camping-car

Monsieur Jean-Marie BRUNEAU présente la réflexion qui a été menée sur la création d'une aire de service de camping-car afin de favoriser le passage de touristes susceptibles d'avoir recours aux commerces et activités de loisirs de la commune.

Il s'agit d'installer une borne avec eau et vidange pour cassette (eau noire) et cuve (eau grise) auprès des sanitaires du lac de Chouzy-sur-Cisse, route du tertre et d'y permettre le stationnement de quatre camping-car.

Le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention) accepte la création d'une aire de service de camping-car avec 4 places de stationnement et une borne avec eau et vidanges (eaux grises et noires).

2.3 Saisine de l'Agence Technique Départementale pour l'étude sur la sécurité des entrées de bourg et la voirie

Lors de la commission plénière du 07 novembre dernier tenue par Monsieur Jean-Paul BRISSON, il a été soulevé la problématique de la voirie ainsi que la sécurité des entrées du bourg.

La collectivité adhère à l'Agence Technique Départementale depuis le 27 juin 2014. Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à saisir l'Agence Technique Départementale afin qu'elle réalise un diagnostic et nous accompagne dans la rédaction du cahier des charges destiné à rechercher un

opérateur pour la réalisation des travaux qui auront été retenus par le Conseil Municipal au vu du diagnostic.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte que Madame le Maire saisisse l'Agence Technique Départementale pour l'étude sur la sécurité des entrées de bourgs et la voirie.

III. AFFAIRES FINANCIERES

3.1 PPI (Plan d'Investissement Pluriannuel)

La commission des finances a examiné les finances de la commune en matière d'autofinancement. Les perspectives de la durée du mandat autorisent un investissement pluriannuel pour aménager le centre bourg et un investissement annuel selon le tableau ci-joint. Bien entendu ce plan PPI fera l'objet d'un ajustement annuel tenant compte des réalisations effectives et des ressources affectées à notre commune.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) accepte le PPI tel qu'il est présenté ci-dessous.

Plan PluriAnnuel

- Hypothèse DGF – 50 %
- Hypothèse CAF (Capacité d'Autofinancement) cumulée 1 991 675 €

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montants investissements annuels	46 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Travaux annuels		80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
Capital emprunt		60 907 €	58 081 €	55 105 €	51 971 €	48 671 €
Total annuel	46 000 €	190 907 €	188 081 €	185 105 €	181 971 €	178 671 €

Disponibilité pour une opération pluriannuelle = 1 020 940 €

3.2 Poursuite modernisation Eclairage Public – demande de subvention

Lors de la commission plénière du 07 novembre dernier a été évoquée la situation des 456 points lumineux de la commune dont 56 ne sont plus aux normes actuelles, leur remplacement est nécessaire.

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la Communauté d'Agglomération a mis en place un fonds de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, à destination des communes. Ce fonds peut financer une partie des travaux visant à réduire les consommations d'énergie. Les travaux à effectuer seront réalisés par tranche.

La commune de CHOUZY-SUR-CISSE à la majorité (1 contre) sollicite ce fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération « AGGLOPOLYS » afin de lui permette de réaliser la réhabilitation de l'éclairage public dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie et une mise en valeur de l'environnement.

3.3 Ateliers Municipaux

Lors de la commission travaux il a été évoqué la perspective d'aménagement des ateliers à la fois pour leur mise en conformité et pour permettre la location de deux travées. Ce second objectif nécessite l'inscription d'un complément d'enveloppe de 5 000€ (7 000 € déjà inscrit en juin 2014). L'enveloppe globale est donc portée à 12 000 € comme indiqué lors du Conseil Municipal du 14 novembre dernier.

A la majorité, (1 abstention) le Conseil Municipal accepte cette augmentation d'enveloppe d'un montant de 5 000 €.

3.4 Remboursement des frais kilométriques des conseillers municipaux sur le territoire régional

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le remboursement des frais inhérents aux missions des élus en dehors du département, sur le territoire régional, sur la demande de la collectivité. Il s'agit des frais de déplacement au tarif SNCF et des frais de repas dans la limite des tarifs de la fonction publique.

Ces frais seront remboursés aux élus sur présentation des justificatifs.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de ces frais sur présentations de justificatifs.

3.5 Suppression indemnité délégué municipal

Suite à l'élection de Monsieur Stéphane FLEURY comme Adjoint, il est proposé la suppression de l'indemnité de Conseiller Délégué qui lui avait été attribuée par délibération du 27 juin dernier.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la suppression de l'indemnité de Conseiller Délégué à Monsieur Stéphane FLEURY.

3.6 Rétablissement de l'indemnité du Maire

L'indemnité de Conseiller Délégué était financée par la réduction de 6 % de l'indemnité de fonction du Maire. Compte tenu de sa suppression, il est proposé de rétablir l'indemnité du Maire telle que délibérée lors de sa séance du 05 avril 2014.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le rétablissement à 43 % de l'indice brut 1015 de l'indemnité de Madame le Maire.

3.7 Participation à la classe verte pour 2015

La classe de CM2 soit 24 élèves dont un enfant de COULANGES part à COMBLOUX (74) du 13 au 24 juin 2015. Le coût du séjour est de 420 € par enfant soit 10 080 €. Il est proposé de reconduire le principe, adopté par les mandatures précédentes, d'une participation de la commune à hauteur du quart de la dépense, soit 2 520 €, l'autre quart étant pris en charge par la coopérative scolaire. La seconde moitié est supportée par les parents. Leur contribution leur est réclamée par l'école et est calculée en fonction du quotient familial appliqué à l'ALSH.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la reconduction de la participation communale à hauteur du quart de la dépense.

Le prochain conseil municipal se déroulera le 30 janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

Le Maire

Madame Catherine LHERITIER